Action&Démocratie

A vos côtés et
toujours de votre côté

CFE CGC



CONTRAT
TECHNICITÉ
SALAIRE
RECLASSEMENT
SERVICE PUBLIC
TITULARISATION
EXPÉRIENCE
SANTÉ
RENOUVELLEMENT
ADMINISTRATION
TRANSPARENCE
STABILITÉ
TECHNIQUE
RECOURS
DISCIPLINAIRE
RESPONSABILITÉS
PERSPECTIVES
CONCOURS
CONDITIONS DE TRAVAIL
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
ANCIENNETÉ
FORMATION
LICENCIEMENT
PRIMES
CARRIÈRE
CCP
RÉMUNÉRATION
SOCIAL
DROITS
CDI
RECONNAISSANCE
COMPÉTENCES
INDEMNITÉS
MOBILITÉ
PRÉCARITÉ
ÉVALUATION
RESPECT

Ne restons plus silencieux,

NOUS SOMMES LA MAJORITÉ...
FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 03 au 10 DÉCEMBRE 2026



À LA CCP DES AGENTS DES DOMAINES ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET SANTÉ, JE VOTE

ACTION & DÉMOCRATIE/CFE-CGC

MÊMES MISSIONS, MAIS PAS LES MÊMES GARANTIES

Dans les rectorats, les DSDEN, les établissements et les services, nous exerçons des fonctions administratives, techniques, pédagogiques, sociales ou de santé qui sont indispensables au fonctionnement de l'Éducation nationale. **Nous travaillons aux côtés de collègues titulaires, assumons souvent les mêmes missions et les mêmes responsabilités, mais sans bénéficier des mêmes garanties.** Être contractuel ne doit pas signifier accepter durablement une carrière au rabais.

CDD renouvelés, incertitude sur l'avenir, différences de rémunération, reprise insuffisante de l'expérience professionnelle, perspectives de carrière limitées : **la souplesse recherchée par l'administration ne doit pas se payer par la précarité de ceux qu'elle emploie.** Lorsqu'un besoin est durable, l'emploi doit l'être aussi.

À TRAVAIL ÉGAL, RECONNAISSANCE ÉGALE

Les personnels administratifs et techniques ont été nombreux à participer à la grande enquête nationale menée par Action & Démocratie auprès des contractuels. **Leurs réponses et leurs témoignages ont confirmé ce que nous constatons sur le terrain : derrière la diversité des métiers reviennent les mêmes difficultés de rémunération, de reconnaissance de l'expérience, de stabilité et de perspectives professionnelles.**

Il n'est pas acceptable que deux agents exerçant des fonctions comparables puissent connaître des écarts de rémunération aussi importants simplement parce que l'un est titulaire et l'autre contractuel. **Les compétences, l'expérience, les responsabilités et la technicité d'un poste ne changent pas avec la nature du contrat.** Action & Démocratie demande des règles de rémunération claires et transparentes, une véritable prise en compte de l'expérience acquise avant le recrutement et au cours du contrat, ainsi qu'une réévaluation régulière de la rémunération. Les primes et indemnités correspondant aux fonctions réellement exercées doivent également être versées sans différence de traitement injustifiée.

Et lorsqu'un contractuel occupe durablement un emploi correspondant à un besoin permanent, **on ne peut pas continuer à le traiter comme si son emploi était provisoire.** Le CDI doit être proposé dès que les conditions le permettent et de véritables possibilités d'accès à la fonction publique doivent être ouvertes à ceux qui souhaitent devenir titulaires.

CONTRACTUEL NE DOIT PAS SIGNIFIER SANS CARRIÈRE

Être contractuel ne doit pas signifier recommencer à zéro à chaque changement de poste ni attendre chaque renouvellement sans savoir de quoi demain sera fait. **L'expérience acquise doit compter, la rémunération progresser et les années de service ouvrir de véritables perspectives professionnelles.** Lorsqu'un agent donne satisfaction et que le besoin demeure, il doit pouvoir construire son avenir au lieu de voir son contrat remis périodiquement sur la table.

Cette carrière peut aussi conduire à changer de poste, d'académie ou même d'administration. **Notre expérience ne doit pas s'effacer lorsque nous franchissons une frontière administrative.** Parce qu'Action & Démocratie appartient à la Fédération CFE-CGC des services publics, présente dans les différentes administrations, nous pouvons aussi accompagner les collègues qui font évoluer leur parcours au-delà de la seule Éducation nationale.

VOUS DÉFENDRE VRAIMENT EN CCP

Un non-renouvellement, une modification substantielle du contrat, une évaluation contestable, une sanction ou un licenciement peuvent avoir des conséquences considérables lorsqu'on est contractuel. **La précarité du statut ne doit jamais conduire à la précarité des droits.**

La CCP intervient précisément dans plusieurs situations individuelles concernant les agents contractuels. Action & Démocratie vous accompagne dans vos démarches et vos recours. Nous prenons les dossiers à cœur, maîtrisons les procédures et ne lâchons rien. **Face à l'administration, un contractuel doit pouvoir compter sur un syndicat qui le défend avec la même détermination qu'un titulaire.**



Du 3 au 10 décembre 2026,

VOTONS MASSIVEMENT ACTION & DÉMOCRATIE / CFE-CGC